

## Droit Civil : 4TG

### CONSIGNES :

Aidez-vous des notes de cours pour faire vos travaux. Dans certains cas vous pouvez utiliser internet mais l'ancien système est très bon aussi c'est-à-dire le dictionnaire.

Etant donné que tout le monde n'a pas nécessairement une imprimante, un ordinateur, ... J'aimerais que les travaux soient retranscrits à la main.

N'oubliez pas de marquer le titre du travail, votre nom, votre prénom, date et classe.

Renvoyez-moi vos travaux manuscrits (possibilité par photo aussi) à l'adresse mail : thai.tuyet@agrisaintgeorges.be et je vous enverrai le corrigé.

Vous pouvez me contacter à cette même adresse.  
Ce travail doit être remis pour le jeudi 30 avril 2020.

Tous les travaux ne sont pas certificatifs. Donc, vous ne verrez pas de points !

D'avance, je vous en remercie et bon travail !

Prenez soin de vous et de votre entourage.  
Soyez fort.  
Revenez en pleine forme !

Mme THAI

## Droit Civil : 4TG

Donnez **cinq exemples différents** à chaque chose et bien cité ci-dessous :

- A. Les choses communes
- B. Les choses qui n'appartiennent à personne
- C. Les choses abandonnées
- D. Les biens consommables
- E. Les biens non consommables
- F. Les biens fongibles
- G. Les biens non fongibles
- H. Les biens corporels
- I. Les biens incorporels
- J. Les biens meubles avec ses caractéristiques (par nature, ...)
- K. Les biens immeubles avec ses caractéristiques (par destination, ...)

Attention à mettre le titre de chaque chose et bien. Comme par exemple :

- A. Les choses communes : le soleil, ...
- B. Les choses qui n'appartiennent à personne : le poisson dans la mer, ...
- C. ....